

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Le sept décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme DUPOISSON, M. ABELS, Mme COGNEAU, M. GINER, Mme SEIGNEURIN, M. DELAY, Mme MOTHEAU, M. CADOT, M. TESSIER, M. PIEDOUE, Mme WARTEL-OUVRARD, Mme LAMY, M. JUZEAU, Mme LECOMTE

Excusés : M. SAVATIER qui donne pouvoir à M. BOURRY, Mme FROIN,

Monsieur GINER a été élu secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2020

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I – FINANCES COMMUNALES

1. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les lignes budgétaires de fonctionnement pour permettre de régler à la commune de Pont-de-Ruan les intérêts d'emprunt suite à la dissolution du SIVOM selon les écritures suivantes :

LIBELLE	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 66			
A d'autres tiers	661138	+ 1000	
Chapitre 65			
Contribution aux fonds de compensation de charges territoriales	65541	- 1 000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire.

Afin de procéder au règlement de l'emprunt Pont-de-Ruan et au solde des honoraires pour la maison de santé, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les lignes budgétaires d'investissement selon les écritures suivantes :

LIBELLE	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Chapitre 10			
Taxe d'aménagement	10226		+ 1 500
Chapitre 16			
Autres communes	168748	+ 1200	
Chapitre 21			
Autres bâtiments publics OP 72	21318	+ 300	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire.

2. Subvention scolaire

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la délibération n° 2017-12-003 du 7 décembre 2017 pour la création d'un fonds « projets école » destiné à participer au financement de projets exceptionnels. Cette délibération fixait un montant par élève bloqué sur 3 ans, il convient donc de l'actualiser.

Les modalités retenues sont les suivantes

- Attribution d'une somme de 8 € chaque année par élève scolarisé
- Gel du crédit fournitures scolaires
- Maintien de la subvention/classe pour les sorties scolaires
- Chaque élève devra participer au moins une fois dans sa scolarité à un projet exceptionnel
- Possibilité de regrouper le fonds sur plusieurs années pour l'utiliser en une fois sur un grand projet
- Versement de la subvention sur présentation d'un dossier « projets école »

Il est souligné que la coopérative scolaire est une association à part entière dont les comptes financiers sont vérifiés et communiqués à la mairie. Des fonds privés sont également versés à la coopérative et les parents participent aussi financièrement aux projets.

Projets réalisés avec le « fonds projets »

2018 - séjour de 4 jours sur les plages du Débarquement de juin 1944

2019 - Ecole de cirque pour 7 classes organisée sur la durée de l'année scolaire, avec l'intervention de 2 prestataires extérieurs, représentant 6 à 9 heures de cours pour chaque élève.

2020 - séjour classe de neige

Fonds alloué chaque année

2018 : 1 840 €

2019 : 1 920 €

2021 : un premier versement de 1000 € vient d'être réalisé. Monsieur Mercier demande le versement du solde s'élevant à 792 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le versement du solde de la subvention d'un montant de 792 €

Rappel des autres financements versés chaque année à l'école

- 52 € par élève pour les fournitures scolaires
- 150 € par classe de subvention « sortie scolaire »
- 5 € par élèves de maternelle pour cadeau de Noël
- prise en charge des locations de bus pour divers déplacements (collège Azay-Le-Rideau, Assemblée Nationale ...)

Monsieur le Maire présente un récapitulatif des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur 3 ans pour l'école et la cantine scolaire, sans les charges de personnel.

	2020		2019		2018	
	école	cantine	école	cantine	école	cantine
INVESTISSEMENT						
1641 - Emprunts en euros	9 652,34	11929,32	9 335,64	11583,08	9 029,33	11240,76
21312- Bâtiments scolaires			6 542,12			
2135- installations générales (bureau direction-éclairage-blocs secours-électricité-porte entrée école)			5 390,57	2 078,65	3 645,53	
2151-VOIRIE- création entrée maternelle	2 619,97					
2158-autres installations (éclairage extérieur projecteur)	706,63					
2181- installation (stores)	1 483,08					
2183- matériel informatique et bureau					5 148,43	
2184-mobilier	1 100,00			115,00	865,66	
2188- autre (machine à laver)	500,00			9 120,00		
FONCTIONNEMENT						
60611-eau (30% cantine)	1 950,13	835,77	532,81	228,35	1 070,03	458,58
60612- électricité (30% cantine)	3 584,00	1 536,00	2 983,14	1 278,49	5 318,12	2 279,20
60621-combustible (30% cantine)	4 853,40	2 080,00	5 369,41	2 301,17	4 952,35	2 122,43
606312 - Fournitures entretien bâtiments (bureau directeur en 2018)	490,90	35,00	835,32		4 714,67	222,82
606322- petit matériel	282,51		1 387,91		1 315,30	
6067-fournitures scolaires (52€/enfant)	12233,00		11546,07		12050,90	
61352- location copieurs	984,00		984,00		984,00	
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics (plomberie, chauffage, sanitaires, couverture école + chauffe-eau, ventilation, four et chauffage cantine)	10130,00	3 842,90	1 736,77	796,82	2 290,39	647,50
6156 - Maintenance	1 187,20	721,13	1 141,29		971,77	505,49
6232- fêtes et cérémonie (spectacle fête de Noël)	435,00					
6247- transport scolaire pour visites			120,00		120,00	
6262-telecom	312,00		312,00		438,00	
65548- contributions autres communes (dérogations scolaires)	956,24		1 385,62		998,00	
6574 - Subventions de fonctionnement (150€/classe-8€/enf+subv except)	3 130,00	300,00	3 770,00	300,00	3 385,00	300,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	3 110,66	1 657,71	3 427,36	2 545,60	3 733,67	2 887,92
	59701,06	22937,83	56800,03	30347,16	61031,15	20664,70
	82 638,89		87 147,19		81 695,85	

II – DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

1. Approbation rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif établi par le SIVOM de la Vallée du Lys, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif du SIVOM de la Vallée du Lys.

2. Approbation rapport annuel 2019 du SIVOM de la Vallée du Lys sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif transmis par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

3. Approbation rapport annuel 2019 du SIVOM de la Vallée du Lys sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par le SIVOM de la Vallée du Lys, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par le SIVOM de la Vallée du Lys.

III – POINT CIMETIERE

M. BOURRY fait un point sur le cimetière et la procédure de reprise des concessions abandonnées qui est maintenant achevée.

A ce jour, seulement 57 concessions traditionnelles, 3 cavurnes et 3 cases de colombarium sont disponibles. Considérant le nombre d'acquisitions annuelles, le cimetière risque d'être complet dans les dix prochaines années. Il est donc primordial d'anticiper et de définir une stratégie financière pour permettre la reprise des 197 concessions reconnues en état d'abandon.

La reprise des concessions ne pourra débuter qu'après la construction d'un ossuaire dont le coût estimatif s'élève à 4 500€. Le coût estimatif de reprise d'une concession s'élève à 460 €.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de racheter des cavurnes et d'agrandir le colombarium, puis de procéder à un appel d'offres pour lancer la procédure de reprise progressive des concessions dès 2023.

IV – PROJET AMENAGEMENT BOURG ET ESPACE SAINT ANTOINE

Mme DUPOISSON présente le projet d'équipement mobilier pour le bourg et l'espace St Antoine, travaillé en comité puis présenté en commission. Ce projet consiste :

- à finaliser l'aménagement de l'espace Saint-Antoine par la mise en place d'un mobilier contemporain, de qualité et facile d'entretien (banc, chaises, table et 2 banquettes, corbeille)
- à compléter ou remplacer le mobilier vieillissant du centre bourg (barrières, jardinières, banc)

Ce projet bénéficie du fonds de concours tourisme de la CCTVI (reversement de la taxe de séjour versée par les hébergeurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide à l'unanimité la version 3 du projet d'aménagement présenté.
- Souhaite que la couleur rouge retenue pour les jardinières soit plus foncée.

Il est demandé qu'une réflexion soit menée pour la réalisation des revêtements qui supporteront le mobilier à l'espace Saint Antoine dans l'optique d'en faciliter l'entretien.

Il est également demandé qu'un support vélos soit installé sur le site de la Baronne

V – VIE LOCALE

1. Loyers commerçants

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020-06-004 du 8 juin 2020 actant d'effacer de la facturation les loyers de deux commerces qui ont été dans l'obligation de cesser toute activité lors du premier confinement.

Il propose au Conseil municipal de reconduire cette mesure dans le cadre du confinement qui a débuté le 31 octobre dernier, pour le salon d'esthétique « un grain d'évasion » et le bar restaurant « le Sax »

CONSIDERANT que ce nouveau confinement a un impact majeur sur l'économie locale, notamment pour les commerces qui ont été dans l'obligation de cesser toute activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effacer les loyers à raison de :

- Bar restaurant Le Sax' : effacement de 3 mois de loyer à compter du 01/11/2020
- Salon d'esthétique Un grain d'évasion : effacement de 1 mois de loyer à compter du 01/11/2020

intitulé	loyer mensuel	date de fermeture	date de reprise de l'activité	durée de la gratuité	total
bar restaurant le Sax	696,08	31-oct	fermé	3	1392,16
institut un grain d'évasion	360,00	31-oct	28-nov	1	360,00
					1752,16

2. Point CCAS

Madame COGNEAU fait un point sur la préparation et le portage des colis de Noël pour les 85 foyers qui ont répondu favorablement au courrier.

Les colis seront composés de produits issus des commerçants locaux et le portage sera effectué entre les 16 et 18 décembre avec pour objectif de garder un contact convivial avec les Aînés.

3. Fermeture trésorerie de Sorigny au 01/01/2021

La commune sera rattachée à la trésorerie de Chinon

4. Annulation cérémonie des Vœux

Au regard de la situation sanitaire la cérémonie des vœux prévue le 22 janvier est annulée.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Mme LAURENS informe qu'exceptionnellement cette année, les 6 salariées de la cantine scolaire qui se sont particulièrement investies depuis le début de la crise sanitaire bénéficieront des chèques cadeaux que la commune offre à ses employés pour la deuxième année.

Elle fait un retour sur le projet d'installation d'un distributeur de bouquets de fleurs par Mme Marais.

M. BOURRY signale qu'il a été relancé par des commerçants du centre bourg pour la création de places de parking minute. Il évoque la difficulté de faire respecter la réglementation liée au stationnement et propose dans un premier de réaliser un marquage au sol et, en cas de non-respect de celui-ci, d'apposer une note d'avertissement sur les véhicules concernés.

Dans le cadre du comité Convivialité, Mme SEIGNEURIN propose de réaliser une petite vidéo avec l'ensemble des élus lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal pour présenter leurs vœux au personnel.

M. CADOT annonce que le projet de rénover le Skatepark est abandonné car trop onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22h00